

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2023 A 18H30

N°1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 MARS 2023 à 18h30

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance.

N°2- DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 relatifs aux délégations accordées au Maire par les assemblées délibérantes,
Vu la délibération du 032-2020 en date du 29 mai 2020, aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision n° 5 en date du 4 mai 2023 portant mission sur la demande de défense de la commune de Lagnes par le cabinet d'avocats SCP TERRITOIRES AVOCATS concernant la requête devant le tribunal administratif de Nîmes, par l'association Défense de Lagnes, pour la demande de retrait de l'arrêt de circulation 21.06.2022.

N°3 - 022/2023 DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERTS

Rapporteur : Claude SILVESTRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Etat a mis en place un FONDS VERT qui vise à l'accélération de la transition écologique dans les territoires. Ce fonds permet de financer notamment des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'inscrire au titre du FONDS VERT, la rénovation énergétique de l'école maternelle et primaire ainsi que le logement communal place de la fontaine pour un montant estimatif de 32 626.38 € H.T –

Ces travaux concernent le changement des menuiseries des bâtiments et le changement des radiateurs est envisagé pour le logement communal.

Cette opération d'investissement pour les travaux peut être subventionnée à un taux de 80 % maximum.

Le plan prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant en €	Intitulé	Montant en €
		FONDS VERTS	20 149.10
TRAVAUX	32 626.38	LOYERS	7 440.00
		Autofinancement	5 037.28
TOTAL	32 626.38	TOTAL	32 626.38

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention FONDS VERTS pour le projet de rénovation énergétique pour 3 bâtiments publics
- ✓ **VALIDE** le plan de financement prévisionnel
- ✓ **CHARGE** le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

N°4- 023/2023 LANCEMENT EN MARCHÉ PUBLIC ADAPTE (MAPA) : PROJET EXTENSION DU PÔLE MEDICAL

Rapporteur : Claude SILVESTRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le permis de construire de l'extension du pôle médical a été déposé en février 2023, il est actuellement en cours d'instruction.

Afin de ne pas prendre de retard dans la réalisation des travaux du projet global, il convient de lancer la procédure pour choisir les prestataires pour l'extension du pôle médical, en procédure adaptée, MAPA (Marché en Procédure Adaptée).

Ces travaux auront lieu courant de l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **APPROUVE** le lancement de l'appel d'offres de l'extension du pôle médical en procédure adaptée MAPA,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

N° 5 - 024/2023 TRAVAUX DU NOUVEAU CIMETIERE : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Vu la délibération 006/2023 sur le choix de l'entreprise pour les travaux de caveaux du nouveau cimetière,

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que suite aux travaux réalisés pour les caveaux au nouveau cimetière, des contraintes géologiques, nous contraignent à modifier le type de caveau.

Cette modification entraîne une augmentation de 17 700 € HT pour finaliser le projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ **APPROUVE** le montant supplémentaire pour la réalisation des caveaux
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

N° 6 - 025/2023 PROJET IMPLANTATION D'UN RELAIS TELEPHONIQUE

Rapporteur : SILVESTRE Claude

18 POUR – 1 ABSTENTION

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que suite aux discussions concernant l'implantation d'un relais téléphonique sur la commune pour améliorer le réseau téléphonique, il convient de délibérer pour concrétiser l'installation.

Il convient de signer un bail avec la Société TOTEM portant mise à disposition d'un emplacement de 28m² environ pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile sur la parcelle communale cadastrée Section C Parcelle 254, pour une durée de 12 ans renouvelable tacitement par période de 6 ans, sauf congé donné par l'une des Parties en respectant un préavis de 36 mois, pour un loyer annuel de 5 000 (cinq mille) euros nets.

Cette société déposera un dossier pendant un mois pour consultation en mairie et ensuite une DP sera déposée au sein des services instructeurs en urbanisme.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ APPROUVE le projet d'implantation d'un relais téléphonique,
- ✓ AUTORISE le Maire à signer le bail avec la Société TOTEM
- ✓ AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 7 - 028/2023 PROJET DE CREATION D'UNE POSTE COMMUNALE

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Monsieur le Maire expose à son conseil municipal que pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, la Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense en partenariat avec les communes. La Poste propose le passage de certains bureaux en agences postales à gestion communales en offrant les prestations postales courantes dans des conditions nouvelles, conformes aux dispositions prévues par la Loi.

En contrepartie d'une offre de service précisée, d'une amplitude horaire d'ouverture fixée par la mairie, d'un équipement modernisé et d'une formation des agents chargés de la gestion de l'agence communale, la Poste propose une indemnisation mensuelle.

Monsieur le Maire propose à son conseil d'accepter la proposition de la Poste et de signer une convention pour finaliser ce projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ APPROUVE la création d'une agence postale communale
- ✓ AUTORISE le Maire à signer une convention
- ✓ CHARGE le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

N° 8 - 027/2023 CONVENTION ACCEM 4 CIGALES MUTUALISEE 2023

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Monsieur le Maire présente le projet de convention multipartite 2023 (Association Départementale des FRANCAS de Vaucluse et les communes de Cabrières d'Avignon, Lagnes et Saumane) pour l'organisation et le financement des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) sur le territoire de ces communes.

La convention prend effet au 1^{er} janvier 2023. Elle est conclue pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ APPROUVE la convention avec les FRANCAS pour l'organisation et le financement des vacances scolaires 2023
- ✓ PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget 2023
- ✓ APPROUVE les tarifs proposés
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

- ✓ CHARGE le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

N° 9- 028/2023 ADHESION A L'OBSERVATOIRE DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE PROVENCALES

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que le collectif « Prouvenço » a pour vocation de protéger, perpétuer, diffuser et promouvoir la culture provençale à travers coutumes, ses traditions et sa langue.

Depuis 2020, avec le soutien de la Région Sud, un projet d'observatoire de la langue et de la culture provençales a été initié.

Monsieur le Maire souhaite que la commune de Lagnes adhère à cette association afin de participer au maintien de la culture et la langue provençales.

Le montant de l'adhésion est de 70€ par an.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ APPROUVE l'adhésion à l'observatoire de la langue et de la culture provençales
- ✓ APPROUVE le montant de l'adhésion à 70€
- ✓ CHARGE Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

N° 10- 029/2023 FONDS DE CONCOURS INVESTISSEMENT 2023

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Monsieur le Maire fait part à son conseil municipal de la délibération du 13 avril 2023 de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse attribuant à la commune de Lagnes un fonds de concours total de 44 498€ en Investissement.

Il est proposé d'approuver les projets d'investissement et de solliciter le fonds de concours 2023 pour les projets définis dans le tableau ci-après :

Opération subventionnée par LMV	Dépense subvention	Taux en	Montant Fonds de conc LMV
SUBVENTION INVESTISSEMENT			
Travaux stade (grillage)	18 260 € HT	50 %	9 130 €
Sous Total	18 260 € HT	50 %	9 130 €

Opération subventionnée LMV	Dépense subventionnée	Taux en %	Montant Fonds de concours LMV
SUBVENTION INVESTISSEMENT			
Extension du pôle médical	30 736€ HT	50 %	15 368 €
Sous Total	30 736€ HT	50 %	15 368 €

Opération subventionnée LMV	Dépense subventionnée	Taux en %	Montant Fonds de concours LMV
SUBVENTION INVESTISSEMENT			
Salle de motricité	40 000€ HT	50 %	20 000€

Sous Total	40 000 € HT	50 %	20 000€
------------	-------------	------	---------

Il est demandé au conseil d'autoriser à signer ladite convention d'attribution des fonds de concours entre la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse et la commune de Lagnes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ APPROUVE la proposition de répartition des fonds de concours pour l'exercice 2023
- ✓ AUTORISE Le Maire à signer la convention INVESTISSEMENT
- ✓ CHARGE le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

N° 11 - INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE :

QUESTIONS DIVERSES RECUES PAR ECRIT :

- Pourquoi La Mairie de Lagnes n'a pas demandé le classement en catastrophes naturelles pour la sécheresse ?

M. le Maire rappelle la procédure : la mairie demande une reconnaissance de catastrophe naturelle à l'Etat lorsque les sinistrés ont déclaré en mairie avoir subi des dommages liés à un événement. 3 dossiers ont été transmis à la Préfecture pour être examinés en commission. L'avis n'a pas encore été rendu.

- Demandons un justificatif écrit pour les subventions attribuées aux diverses associations de la commune.

M. le Maire informe que le document est annexé au budget et consultable sur simple demande.

INFORMATIONS DU MAIRE

- M. le Maire annonce au conseil les différentes manifestations à venir
- Le 1^{er} séminaire du « Plan Climat » se tiendra le 13 juin à Lourmarin, en présence de François GEMENNE du GIEC
- La Fête de l'école élémentaire aura lieu le vendredi 16 juin
- Le fleurissement du haut du village est en cours, en coopération avec les Etourneaux passent à Lagnes. On étudie un passage progressif à des plantes moins gourmandes en eau.
- Le CME se rendra au Sénat le 5 juillet
- Un revêtement bi-couche de propreté a été réalisé rue des Remparts en attendant des travaux prévus sur les canalisations
- Le goudronnage du chemin de la Fourmilière va être effectué en juin.



La Secrétaire, Véronique MILESI

Le Maire, Claude SILVESTRE



